en ces deux faits de pression, d'intimidation et de corruption, il demande l'invalidation.

Il estime que l'ingérence cléricale est établie.

Il lit des dépositions de témoins affirmant que M. Leroy-Beaulieu avait promis d'abandonner son indemnité parlementaire au bureau de bienfaisance.

Le rapporteur énumère plusieurs faits de pression patronale.

A un M. Combes, M. Leroy-Beaulieu donna la moitié d'un billet de 1.000 fr., l'autre moitié devant être donnée après l'élection (Exclamations à gauche).

L'invalidation votée

M. BEAUREGARD demande à la Chambre de prononcer la validation.

CETTE DEMANDE EST REPOUSSEE PAR 304 VOIX CONTRE 202.

En conséquence, les conclusions de la Commission d'enquête sont adoptées et les opérations électorales de la première circonscription de l'arrondissement de Montpellier sont annulées.

Les œuvres françaises au Maroc

M. MOUGEOT, rapporteur général du budget, dépose, au nom de la Commission du budget, un rapport sur un projet de loi tendant à ouvrir au Ministre des Affaires Etrangères, sur l'exercice 1906, un crédit supplémentaire de 50.000 fr. pour les œuvres françaises au Maroc.

Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

Il dit qu'il s'agit de missions de savants et de médecins en vue d'aider au développement de la civilisation, et d'un caractère de pénétration purement pacifique (Très bien ! très bien !)

A l'unanimité de 542 votants le projet de loi est adopté.

Clôture de la Session

La séance, suspendue à 5 heures 25 est reprise à 9 heures.

M. GUYOT-DESSAIGNE, garde des sceaux, donne lecture du décret de clôture de la Session extraparlementaire de 1906.

On se sépare à 9 heures.

SÉNAT

Paris, 29 décembre. — Le Sénat, après avoir adopté l'ensemble du projet sur l'exercice du culte, a adopté un crédit de 50.000 francs, pour les œuvres françaises au Maroc.

On adopte un projet autorisant un emprunt de 75 millions pour la Tunisie.

On remet à la rentrée la discussion du rapport autorisant l'emprunt de 100 millions en faveur de l'Afrique Occidentale.

On adopte à l'unanimité de 207 voix le projet du 1/12 provisoire.

Clôture de la Session

M. PICHON, ministre des affaires étrangères lit le décret de clôture de la session.

La séance est levée à 8 h. 45.

AU MAROC

LA POLICE INTERNATIONALE

Paris 29 décembre. — Le ministre d'Etat espagnol M. Perez Caballero, qui a reçu hier la ratification des Etats-Unis à l'acte d'Algésiras, la seule qui manquait encore, a terminé les préparatifs du dépôt de l'original de l'acte, qu'il effectuera le 31 décembre.

A cette occasion, et le même jour, le ministre d'Etat offrira un banquet au président du conseil et aux représentants des puissances à la conférence d'Algésiras. Ceux-ci signeront l'acte de dépôt qui s'effectuera immédiatement après.

Le ministre d'Etat a déclaré que le règlement de la police internationale au Maroc sera rédigé à Tanger dans un délai de vingt à trente jours. Le comité de rédaction, outre les délégués espagnols et français, comprendra un colonel de l'armée suisse et le ministre de la guerre marocain.

Ce règlement sera ensuite soumis au corps diplomatique, et dès que celui-ci l'aura approuvé, il entrera en vigueur.

Le « Héraldo de Madrid » publie un télégramme de Cadix annonçant qu'on prépare dans ce port l'embarquement pour Tanger de toute l'infanterie de marine disponible.

Les cuirassés «Carlos-Quinto» et «Pelayos» appareilleront pour le Maroc probablement le 2 janvier.

LA DESTITUTION DE RAISSOULI

Tanger, 29 décembre. — On commente vivement dans le monde musulman la teneur de la lettre chérifienne lue hier à la mosquée. Il n'est pas d'usage, en effet, que le sultan dans ce genre de lettres donne aux populations des explications détaillées sur les actes qu'il annonce.

Or, dans cette lettre, il rappelle qu'il avait nommé Raissouli caïd du Fahç croyant à son repentir et à son dévouement, mais que Raissouli a prouvé être un homme corrompu, qu'il a trompé le makhzen par de faux rapports, qu'il s'est mêlé d'affaires qui ne le concernaient pas et qu'il a provoqué des incidents dangereux.

C'est pourquoi le sultan a décidé de lui retirer son mandat et de mettre le district du Fahç sous le directeur de Ben Ghassi, fidèle pacha de Tanger.

On conclut de la teneur de cette lettre que le makhzen a voulu, en exprimant publiquement ses sentiments à l'égard de Raissouli, détruire complètement la version très répandue dans le public suivant laquelle il existait une complicité tacite entre lui et le chef montagnard.

Rien n'est plus curieux pour ceux qui ne connaissent pas l'extrême versatilité des Marocains que l'attitude des gens de la banlieue de Tanger qui semblaient être les partisans les plus enthousiastes de Raissouli et qui avant-hier encore composaient la garde d'honneur de son khalifa. Ils se répandent en bénédictions pour le makhzen et ne trouvent pas assez d'injures à adresser au chef montagnard que les journaux et même les rapports de quelques diplomates qualifient encore de chef du mouvement nationaliste marocain.

Il est à remarquer que jusqu'à présent la mahalla chérifienne n'a rien fait. C'est simplement l'idée qu'elle doit procéder à une opération de police vigoureuse qui a produit ce revirement dans l'esprit de la population indigène.

Si cet acte ne se réalise pas bientôt, la situation peut redevenir ce qu'elle était.

Quoi qu'il en soit, on reconnaît de tous côtés que sans la présence des navires de guerre et sans l'initiative récemment prise par le ministre de France, le makhzen n'aurait jamais envoyé de colonne expéditionnaire ni destitué Raissouli.

Le Budget de deux ans

PROPOSITION DE BRETON

Paris 29 décembre. — Breton, député socialiste du Cher, vient de déposer la proposition suivante tendant à porter à deux années la durée de l'exercice budgétaire :

Article premier. — Le budget de l'Etat est voté tous les deux ans par les Chambres pour une durée de deux années.

Art. 2. — Le projet de loi portant fixation du budget biennal est déposé par le gouvernement avant la fin du mois de janvier de la deuxième année d'exercice du budget précédent.

Art. 3. — Une loi rendue avant la fin de la première année de chaque exercice budgétaire autorisera globalement l'ordonnancement des dépenses et la perception des impôts de la seconde année du même exercice.

Il y aura crime de concussion à l'égard de tout ministre qui ordonnerait une dépense inscrite au budget biennal avant le vote de la loi spéciale autorisant l'emploi des crédits votés. Il y aura également forfaiture de la part de tout fonctionnaire qui prélèverait des impôts avant le vote de ladite loi.

Art. 4. — Des lois spéciales délibérées par les Chambres sur la proposition du gouvernement ou de l'initiative parlementaire apporteraient, au cours de chaque exercice, les modifications reconnues nécessaires aux dispositions budgétaires précédemment adoptées.

Les projets et propositions de loi avant ce but seront renvoyés de droit à l'examen de la commission du budget.

Art. 5. — Toutes les dispositions contraires à la présente loi sont annulées.

Tramways et Syndicats

Un intéressant arrêt du Conseil d'Etat.

Paris, 29 décembre. — Le réseau des tramways de Bordeaux comprend deux séries de lignes. Les lignes ont été concédées de 1878 à 1883, avec traction animale ; mais un décret de 1901 a déclaré d'utilité publique la substitution de la traction mécanique. Les autres lignes sont nouvelles et ont été déclarées d'utilité publique avec traction mécanique par le décret de 1901.

Or, parmi les lignes existantes à ce moment, se trouvait celle allant de la place Richelieu au Cours, avec embranchement jusqu'au dépôt de Tivoli. Le 13 novembre 1903, la compagnie fit annoncer que la branche Tivoli, exploitée jusqu'à ce jour à titre provisoire, serait remplacée par la branche de l'avenue Carnot, qui fut déclarée d'utilité publique par un décret de 1903.

Cette suppression provoqua une vive émotion, et après les nombreuses pétitions restées sans résultat, les propriétaires et commerçants intéressés décidèrent de former un syndicat, sous la forme d'une association déclarée conformément à l'article 1er de la loi du 1er juillet 1901.

Ce syndicat devait avoir pour objet la défense des intérêts du quartier Croix-de-Ségey-Tivoli et la poursuite de toutes améliorations de voirie, d'assainissement et d'embellissement.

Ce syndicat s'adressa immédiatement au préfet lui demandant d'user de ses pouvoirs pour inviter la société à rétablir l'exploitation de la branche de Tivoli, prétendue indûment supprimée. En effet, les articles 21 et 39 de la loi du 11 juin 1880 confèrent au préfet la surveillance du service de l'exploitation.

Mais le préfet refusa, alléguant que la compagnie était dans son droit.

Le syndicat s'est pourvu devant le Conseil d'Etat et c'est à ce moment que s'est posée une question du plus sérieux intérêt pratique.

La compagnie des tramways a en effet contesté au syndicat le droit d'ester en justice. Ce n'était pas là, disait-elle, un syndicat professionnel régi par la loi du 21 mars 1884.

La jurisprudence reconnaît bien la légalité des syndicats formés par les propriétaires agricoles, parce qu'ils sont chefs d'exploitation, mais il n'en est pas de même, disait la compagnie, des syndicats de propriétaires urbains.

Quant à la loi de 1901, ajoutait la compagnie, elle n'a pas été faite pour les groupements de ce genre : elle suppose des associations permanentes et exclusives de tout intérêt pécuniaire.

Mais le Conseil d'Etat n'a pas admis cette thèse. Son arrêt reconnaît au contraire qu'un syndicat qui se constitue en vue de pourvoir à la défense des intérêts d'un quartier rentre dans la définition des associations prévues par la loi de 1901 et peut, après avoir effectué les formalités de déclaration prescrites par cette loi, ester en justice.

Il faut ajouter que dans l'espèce, le Conseil d'Etat a débouté, au fond, le syndicat du recours formé contre le refus du préfet d'obliger la compagnie à reprendre l'exploitation de la ligne. Le préfet avait parfaitement le droit de donner au contrat de concession l'interprétation qu'il jugeait bonne, et ce n'était qu'à la juridiction administrative qu'il aurait appartenu de lui en imposer une autre.

Cependant il en résulte une conséquence intéressante pour les propriétaires et les contribuables : c'est que le Conseil d'Etat reconnaît qu'ils pourraient recourir à l'administration pour la faire sortir de son inaction, s'il s'agissait d'user des pouvoirs que lui confère la loi pour sanctionner un véritable droit que le public tirerait d'un contrat régulier.

Faits Divers

HORS RÉGION

NEIGE ET TEMPÊTE

Les accidents en France

Cinq mètres de neige dans la région de Pontarlier. — Le Rhône gelé. — Trains bloqués dans des tranchées.

Paris, 29 décembre. — A la suite des tempêtes de neige qui sévissent en province, la plupart des trains rapides et express ont subi, ce matin, à l'arrivée à Paris, des retards variant entre une heure et demie et deux heures.

On signale de toutes parts de graves incidents, des cas mortels de congestion et d'importants dégâts causés par la neige et le froid.

On est sans nouvelles d'un brigadier et d'un douanier du Rupt, partis il y a trois jours pour assurer la correspondance du ballon de Servance.

Des recherches sont opérées par le gendarmerie du Thillot.

La neige qui a fait hier une courte apparition est tombée ce matin en grande abondance sur Bordeaux et les environs. En ville, par suite de la couche de neige adhérente au pavé, les voitures circulent difficilement.

Trois trains, dont deux de voyageurs, ont été bloqués par la neige entre Nantua et Saint-Germain-de-Joux.

Entre la Cluse et Saint-Claude, les trains sont bloqués dans les tranchées.

On signale sur les côtes des tourmentes de neige et de vent.

Entre Vallorbe et Pontarlier, la neige amoncelée forme une couche de près de CINQ MÈTRES DE HAUTEUR.

Le Rhône est gelé par places. La circulation des trains entre Saint-Genis et la Bavière est entravée. Une véritable tempête de neige s'est abattue sur Lausanne ; les communications ont été interrompues dans plusieurs parties du canton de Vaud et des environs de Genève.

La poste partie de Morez (Ain) pour Nyon est restée bloquée à la Cure, dans les montagnes.

Aux environs d'Amiens où elle tombe sans discontinuer depuis trois jours, la neige atteint une grande épaisseur ; il faut remonter à plus de quinze ans pour observer, dans la région, de pareilles intempéries.

A Chambéry et dans toute la Savoie, le froid est intense : le thermomètre est descendu à 17° au-dessous de zéro. Les cas de congestion suivis de mort sont nombreux. Dans la Loyère, on signale un lugubre cas. Une jeune fille de 18 ans partit le 9 décembre de Pelouse, village situé entre Monde et Châteauneuf-de-Randon, pour se rendre dans une localité voisine : elle ne reparut plus. On vient de découvrir le cadavre de l'infortunée enseveli sous la neige à plusieurs kilomètres de sa demeure, autour de laquelle elle passa et repassa sans la voir, pendant la nuit, aveuglée par les tourbillons de neige, jusqu'au moment où le froid la terrassa.

Dans la région de Verviers

Trois mètres de neige. — Habitants bloqués dans leurs demeures. — Communications suspendues. — Un pays perdu dans la neige.

Verviers, 29 décembre. — Depuis quelques jours une violente tempête de neige sévissait sur les Fagnes et les régions environnantes. La quantité de neige tombée est extraordinaire. Communément elle atteint sur les grandes routes, de 1 mètre à 1 m. 50. Il y a 12 ans qu'il n'en est tombé autant. Il ne faut plus songer à atteindre la Baraque Michel, non plus que le Mont Rigbi, ce dernier point en territoire allemand où la couche de neige atteint 3 mètres de hauteur. Le drapeau blanc signalant le danger qu'il y a de s'aventurer sur les Fagnes est hissé en divers endroits.

Les habitants de ce point du pays, des gardes forestiers pour la plupart, sont bloqués dans leurs demeures, sans communications avec le reste du pays.

Le service des postes est suspendu dans plusieurs villages. Dans d'autres localités il s'effectue avec une extrême difficulté. Dans les villages limitrophes des Fagnes des équipes de cultivateurs se relayent pour déblayer les abords des agglomérations, sans parvenir à combattre efficacement l'envahissement de la neige.

Des habitants de Verviers qui s'étaient rendus à Jalhay à la Noël, n'ont pu regagner leur domicile que jeudi soir. Surpris par une violente tempête de neige, ils ont dû être hébergés avec leurs chevaux et voitures à Jalhay et ont dû attendre qu'un chasse-neige leur frayât un passage. Le gros gibier, cerfs et sangliers, se rapproche des fermes. Des troupes de canards sauvages sont remarquées sur le lac de la Gileppe qui n'est pas encore congelé.

A Lierneux, Stavelot, Francorchamp, la neige continue, aujourd'hui à tomber en grande abondance. Il y en a près d'un mètre 50 sur toutes les routes. Le service des trains vicinaux est interrompu. Le service des postes se fait malaisément à cheval ou en traîneau. Il n'y a plus de trace de chemins fravés et les facteurs traversent le pays sans s'inquiéter des hommes. Les habitants de cette région sont bloqués chez eux. On ne signale aucun accident de personnes

CATASTROPHE EN ECOSSE

Un train de voyageurs en panne est tamponné par un express. — Nombreux morts et blessés.

Londres, 29 décembre. — Une catastrophe de chemin de fer, causée par la neige et la gelée, vient de se produire en Ecosse, faisant dit-on aux premières nouvelles, treize morts et de nombreux blessés. Voici comment cette catastrophe est survenue.

Depuis à peu près vingt-quatre heures, les communications entre Dundee et Aberdeen étaient totalement interrompues à cause de la neige. On avait dû envoyer sur les lieux une nombreuse équipe d'ouvriers pour déblayer la voie, et un train avait pu, cet après-midi, être lancé dans la direction de Dundee. Il emportait, avec le courrier, les voyageurs qui étaient restés en panne vingt-quatre heures dans la neige et qui croyaient enfin leurs souffrances terminées.

Ce train n'était pas à plus de 3 kilomètres d'Arbroath, quand il fut arrêté de nouveau dans sa marche forcément lente, par un signal mis à l'arrêt.

Il avait stoppé depuis quelques minutes à peine, quand se produisit un choc épouvantable. Un express du North British Railway n'ayant pas vu le signal ou l'ayant aperçu trop tard, avait surgi par derrière et tamponnait avec une violence formidable le train immobile.

Le fourgon arrière de celui-ci et le compartiment de voyageurs qui le précédait furent réduits en miettes. La machine du train tamponneur elle-même se retourna complètement, tandis que sa chaudière explosait. Deux compartiments de l'express chevauchant le fourgon de tête, vinrent se briser contre l'amas des autres wagons broyés par le choc.

Le chauffeur de l'express et le mécanicien ont été tués tous deux.

Jusqu'à présent, on a retiré de dessous les décombres fumants treize cadavres et plus de vingt blessés affreusement mutilés.

Parmi ces derniers, se trouve M. Black, membre du Parlement, député du Bannerbire, qui a eu les deux jambes broyées et à qui on a dû faire subir aussitôt une double amputation.

On ignore encore les causes exactes de la catastrophe, mais on croit pouvoir les attribuer au mauvais fonctionnement d'un signal qui aurait été bloqué par le glace.

Terribles accidents en Espagne

Cinq personnes écrasées dans une ferme par la chute d'une roche. — Naufrage d'un vapeur. — Cinq hommes noyés

La tempête est générale dans toute l'Espagne. Le froid est partout intense et la neige a causé deux catastrophes.

En Catalogne, aux environs de Maurosa, une roche énorme, se détachant d'une montagne, a écrasé une ferme. Cinq personnes ont été tuées et une femme très gravement blessée.

Une seconde catastrophe s'est produite en mer, à deux milles du phare Hercule, à la Corogne. Le grand vapeur de nèche « Gregorio » s'est brisé sur les rochers de la côte. Cinq hommes de l'équipage ont été noyés.

Deux sœurs asphyxiées

Paris, 29 décembre. — Un lamentable accident est survenu, la nuit dernière à Ivry, dans un pavillon occupant le numéro 88 de la route de Choisy.

Deux jumelles de quinze ans, Eléonore et Octavie Feurté, habitaient à cette adresse, chez leurs cousins, les époux Piat, rentiers. Avant-hier soir, elle se retirèrent comme d'habitude dans leur chambre. Hier matin, quand M. Piat, étonné de ne pas les voir, entra dans la pièce, il trouva les deux jeunes filles étendues, immobiles, sur leur lit, une fumée épaisse emplissait la pièce.

Un médecin, aussitôt appelé, constata qu'Eléonore était morte ; quant à Octavie, des soins énergiques la ranimèrent.

L'enquête ouverte par M. Pichenot, commissaire de police d'Ivry, assisté de son secrétaire, M. Meyer, a établi qu'il y avait eu asphyxie, la clé du poêle étant restée fermée par mégarde.

Informations Régionales

MANIFESTE

du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais

AUX OUVRIERS MINEURS

Camarades,

Depuis la venue dans le Pas-de-Calais de l'anarchiste Broutchoux et de ses acolytes, notre syndicat et nos militants ont été l'objet des pires calomnies et des accusations les plus immondes.

Nous avons laissé couler ce flot de boue et nous nous sommes efforcés de travailler pour votre bien-être, laissant l'opinion publique faire justice des attaques dont, les uns et les autres, nous étions l'objet.

On nous a accusés d'être vendus aux compagnies. On a dit que nous étions le Syndicat des Boulle-Galette, que nous avions volé vos cotisations, enfin que nous trahissions les intérêts des ouvriers mineurs au profit du haut patronat.

Vous avez répondu en adhérant en masse à notre syndicat. Vous êtes venus au nombre de près de vingt mille, vous rallier autour de nous et nous porter votre épargne pour pouvoir, le moment venu, résister au capital rapace et égoïste.

De notre côté, nous avons fait taire nos justes ressentiments et nous avons, dans l'intérêt supérieur du prolétariat, tendu une main amie aux travailleurs sincères qui jugeaient comme nous que l'heure de l'Unité minière avait enfin sonné.

C'est ce moment que les anarchistes et les jaunes ont choisi pour faire converger leurs efforts destructeurs sur notre organisation. Les uns, comme Dombray-Schmidt s'en vont partout disant que nous ne sommes pas organisés légalement, que l'on peut nous dissoudre et vous faire perdre l'argent que vous versez à la caisse de résistance ; les autres, continuant leur système d'insinuations délayées et de perfides calomnies n'ont pas cessé de nous attaquer et de vous pousser à des violences inutiles.

Camarades,

Nous avons décidé de ne plus laisser ces gens se livrer contre nous à des manœuvres d'autant plus malhonnêtes qu'ils savaient qu'elles ne seraient pas relevées.

Assez d'injures et de malpropretés.

Le sieur Dombray-Schmidt, digne imitateur de Biétry, est un agent de la congrégation romaine. Sa vie s'est passée à combattre les syndicats ouvriers et à créer des associations cléricales à la dévotion des exploiteurs. Lisez les accusations du célèbre Lenoir et vous verrez à quelle catégorie de monde il appartient.

Candidat de l'Eglise à Douai, contre notre ami Goniaux, ce monsieur est au vu et au su de tout le monde entretenu par les « princes de la houille », Battu par les républicains, ayant trompé les espérances de la réaction douaisienne, il s'est abattu, comme l'anarchiste Broutchoux, sur le Pas-de-Calais, et le voilà qui fonce, sur quoi ? Sur notre syndicat.

Vous pouvez être tranquilles, Camarades, sur l'avenir du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais à la tête duquel votre confiance nous a appelés.

Les formalités légales ont été remplies par votre conseil d'administration.

Votre argent est placé à la caisse des Dépôts et Consignations et des comptables étrangers au syndicat ont été désignés pour être adjoints à la commission de vérification des registres.

Toutes les dispositions sont prises pour assurer la marche régulière de votre groupement qui sera bientôt le plus important de France, pour que vous trouviez aux heures de grève, les munitions que vous nous avez confiées.

OUVRIERS MINEURS !

Vous savez aussi ce que vous avez à attendre des anarchistes.

Vous en avez vus certains faire dans leur journal ou à la tribune des réunions publiques l'apologie du cambriolage, comparer Jacob à Proudhon, se moquer cyniquement des sentiments les plus louables, ridiculiser la probité, l'honneur, la famille ; se vautrer dans leur honte au point de soulever le dégoût de toute une population.

Vous savez maintenant qu'ils ont reçu dix mille francs qu'ils devaient partager entre toutes les familles des victimes de Courrières et que des centaines de ces familles sont encore à attendre cet argent qui est leur bien.

Vous savez qu'ils ont refusé de constituer un jury d'honneur qui aurait eu pour mission de vérifier toute leur comptabilité.

Vous savez que le chef de la bande a été accusé par des ouvriers mineurs d'avoir mis dans sa poche l'argent d'une souscription destinée aux grévistes emprisonnés.

Vous savez tout cela.

Aussi est-ce avec la plus absolue confiance que nous vous faisons juges de ce qui se passe.

Le nombre des adhérents au Vieux Syndicat croît tous les jours. Comme nous le disons plus haut, le chiffre de nos syndiqués atteindra bientôt le vingtième mille et notre encaisse est de près de trois cent mille francs.

Voilà notre œuvre que nous opposons avec fierté à celle de M. Dombray-Schmidt et à celle de ces anarchistes de rencontre qui ont marqué leur passage en Saône-et-Loire et dans le Pas-de-Calais par des procédés dont le monde ouvrier surtout a eu à souffrir.

Jugez entre eux et nous.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

BASLY, président ; CADOT, vice-président ; LAMENDIN, secrétaire-général ; EVRARD, secrétaire-général adjoint ; BEUGNET, trésorier ; REMY, (Lens) ; CREPEL, (Courrières) ; DUQUESNE, (Bruay) ; ROUSSEL, (Feuchy) ; CAULIER, (Nœux) ; POIRET, (Marles) ; DUTRANNOY, (Ostricourt) ; DEGREAUX, (Lavin) ; CORDIER, (Carvin) ; TASSIN, (Meurchin) ; GUIBERT, (Drocourt) ; LEKIES, (Douges) ; MATHE, ; SORRIAUX.

⁂

SYNDICAT DES MINEURS DU BASSIN D'ANZIN

et

Fédération nationale des mineurs de France

LETTRE OUVERTE

à la Confédération générale du travail

Denain, 30 décembre 1906.

Citoyens administrateurs,

Les délégués des sections du Syndicat des mineurs du bassin d'Anzin, réunis le 23 décembre en leur siège au Bar Central, à Denain, après avoir délibéré sur les questions à l'ordre du jour m'ont posé la question suivante :

« Où en sommes-nous avec la Confédération générale du Travail ? Quelle suite a été donnée à la demande que lui as faite à l'issue du Congrès d'unité municipère de Paris concernant notre admission à cette confédération ? »

J'ai alors expliqué aux camarades qu'à la date du 14 octobre 1906 j'avais adressé officiellement notre demande d'admission aux administrateurs de la Confédération, et que le 6 novembre suivant j'avais reçu du citoyen Griffuelhes la lettre ci-dessous qui fut la seule communication qui m'est parvenue :

Paris, le 6 novembre 1906.

Au camarade secrétaire de la Fédération des mineurs de France.

(Denain).

Au retour du Congrès d'Amiens, j'ai été pris par les travaux qui s'étaient accumulés et par une délégation en province et de ce fait je n'ai pu vous accuser réception de votre lettre ayant trait à votre admission.

J'attends du camarade Merzet une confirmation des décisions du Congrès.

Ce soir, au comité, votre lettre sera soumise. Je vous informerai de la décision prise.

Recevez, camarade, mes meilleures salutations.

Le secrétaire ; GRIFFUELHES.

Depuis cette lettre, silence complet de la part de la Confédération générale du travail. Comme dans le bassin d'Anzin des camarades nous ont reproché de n'être pas affiliés à la Confédération et nous le reprochent encore, il est nécessaire de démontrer que ce n'est pas nous qui sommes responsables de cette situation.

Après ces explications les camarades m'ont donné mandat de vous demander une fois pour toutes, si, comme en 1902, le comité confédéral avait l'intention de se jouer de la Fédération des mineurs de France ?

De plus, en ma qualité de secrétaire, nommé pour succéder au regretté camarade Cotte, défunt, j'ai le droit et je dirai même le devoir impérieux d'informer tous les mineurs de France et le prolétariat tout entier de votre étrange attitude envers nous.

Il faut que tous sachent que lors de sa session ouverte le 23 décembre 1902, le Conseil national réuni à Paris a voté dans la journée du 26 décembre la résolution suivante :

« Après échange de vues, le Conseil national des mineurs de France décide qu'en présence des résolutions du congrès de Commentry et des modifications apportées par le congrès de Montpellier aux statuts de la Confédération générale du Travail, d'y adhérer à partir du 1er janvier 1903. »

Le camarade Cotte, en vertu de cette dé-

FEUILLETON DU 30 DECEMBRE. — N. 20.

FIÈVRE D'OR

PAR

Charles MEROUVEL

PREMIERE PARTIE

Le Crime de Jacques Fougeret

X

Lumière

Certes, il comprenait, et mieux que personne, tout ce que cette situation avait de terrible, et dans les traits amincis de la malheureuse enfant, dans les désordres dont elle se plaignait depuis quelques semaines, dans la pâleur de son visage, il trouvait mille raisons qui pouvaient la rendre plus sinistre encore.

Il essaya de la rassurer par quelques paroles banales, mais elle l'interrompit en s'écriant :

— Ah ! je vois bien que je suis condamnée. Aussi j'avais eu trop de bonheur !

Quelles consolations pouvait-on lui donner ?

Le docteur resta muet.

Et comme Mlle d'Arville s'était levée et, quittant la tonnelle, s'engageait au hasard dans l'une des allées du potager, il la suivit.

Elle semblait affolée, terrifiée par la certitude de son malheur.

Après avoir essayé de le supporter avec courage, elle en était écrasée.

Son charmant visage avait pris une telle expression de désolation et de désespoir que le premier passant venu aurait pu la supposer frappée de folie.

Un jardinier s'avançait à sa rencontre, la bêche sur l'épaule.

Elle parut ne pas le voir et continua sa route, en déchirant son mouchoir avec ses dents dans une révolte de ses nerfs contre cet excès de douleur immérétite.

Le docteur la rejoignit et, lui touchant le bras, il lui dit :

— Prenez garde ! Voulez-vous que le premier venu devine ce qui se passe ?

Elle haussa les épaules et répliqua :

— Qu'importe ! un peu plus tôt, un peu plus tard !

— Mais rien n'est certain... Qui peut savoir ?...

Elle secoua la tête.

— Vous êtes bon et vous essayez de me rassurer, de me soutenir... C'est inutile... Je voudrais être morte !

— A votre âge, avec votre avenir !...

— Il est perdu !

— Confiez-vous à votre mère... Elle est bonne... Elle vous aime passionnément...

— Que pourrait-elle faire ?... Et puis, quel coup pour elle !

Elle retint le docteur à déjeuner.

Ils étaient seuls.

La comtesse ne devait rentrer que fort avant dans la soirée.

L'excellent homme essaya de rendre du courage à cette fille si heureuse quelques semaines plus tôt et maintenant si désespérée.

Ils ne trouvèrent d'ailleurs trouver aucune ligne de conduite à suivre.

Attendre !

Il fallut s'y résigner.

A dater de cet entretien qu'elle avait envisagé comme un soulagement pour elle, Mlle d'Arville se sentit condamnée.

Elle eut la certitude de ce qui devait arriver.

Son existence si calme jusque-là ne devait plus être qu'un long martyre.

Le soir, lorsque la comtesse rentra au château, elle l'attendait.

Elle ne lui dit rien de ce qui s'était passé.

Elle enferma ses craintes et ses chagrins au fond de son âme.

Mais elle tomba dans un morne désespoir dont elle ne sortait, par un effort qui épuisait ses forces, que lorsqu'elle se trouvait entourée de regards dont elle redoutait la pénétration.

Chaque jour, elle écrivait à son fiancé des lettres qu'elle déchirait ensuite et celles qu'elle se décidait à lui envoyer devinrent peu à peu plus navrantes, plus courtes et plus rares.

Le vicomte, au contraire, lui répondait avec une tendresse croissante ; elle ne parvenait à l'empêcher d'accourir qu'en lui affirmant qu'elle allait rentrer à Paris avec sa mère et qu'ils s'y retrouveraient pour ne plus se quitter sans doute.

Cependant l'automne s'avançait.

Les châteaux des environs se vidaient les uns après les autres.

Excepté quelques châtelains retenus dans leurs terres par leur passion pour la chasse, la plupart des propriétaires voisins de la Forge avaient déjà regagné Rennes ou Paris.

Mme d'Arville plus d'une fois avait offert à sa fille de la ramener à leur superbe appartement de l'avenue de Messine.

Madeleine, qui auparavant pressait son départ, le suppliait d'attendre.

Elle ne se plaisait que seule, errante dans les avenues du bois, jonchées de feuilles mortes.

Souvent elle allait au-devant du docteur Chambry, les jours où on l'attendait au château dont il était l'hôte assidu avec l'abbé Asselin.

La comtesse avait trop de pénétration pour ne pas comprendre qu'un changement si radical dans la conduite de sa fille cachait un mystère qu'elle se proposait de connaître.

Bientôt certains symptômes qui ne pouvaient lui échapper la plongèrent dans un étonnement qu'elle ne laissa deviner à personne.

Les pâleurs subites de Madeleine, ses faiblesses et ses défaillances soudaines, son amour de la solitude l'inquiétèrent au point qu'elle en parla secrètement au docteur Chambry.

Le médecin se défendit d'abord de toute révélation.

Mais un soir qu'il avait dîné au château, un instant après la fin du repas, alors que Madeleine, prétextant d'un malaise qui n'était que trop visible, était remontée à sa chambre, Mme d'Arville lui dit brusquement :

— Docteur, j'ai à vous parler.

Les domestiques étaient aux cuisines occupés de leur dîner et le cabriolet du médecin l'attendait aux communs.

La nuit était profonde et le vent soufflait en bourrasque dans les vastes futaies qui environnent la Forge.

La comtesse entraîna le docteur dans le petit salon où Jacques Fougeret avait trouvé Madeleine quelques semaines plus tôt, et là, le regardant fixement, très calme à la surface, mais très agitée au fond de l'âme, elle lui dit :

— Docteur, vous êtes notre ami ?

— Bien sincèrement, madame la comtesse.

— Je peux donc vous parler à cœur ouvert.

— Certes.

— Eh bien ! il se passe ici quelque chose d'inexplicable.

— Qu'est-ce donc ?

— Qu'ai-je besoin de vous le dire ? Vos yeux sont aussi clairvoyants que les miens.

Et vivement elle ajouta :

— Il y a un malheur sur cette maison !

Le docteur garda le silence.

— Madeleine est changée, triste à mourir reprit la comtesse. Depuis quelque temps je la regarde et ne comprends rien à son état. Elle si rieuse, si aimante, si bonne pour tous, elle est devenue sombre, presque farouche. C'est à peine si elle desserre les lèvres ; ses yeux sont rougis ; son regard, par moments, est celui d'une folle. Enfin...

Mme d'Arville baissa la voix.

— ... Il y a plus, dit-elle. Et cependant, je connais ma fille... C'est l'âme la plus pure qu'il y ait sous le ciel... Elle est incapable d'une faute et si je ne la jugeais ainsi..., j'aurais des inquiétudes, des soupçons terribles pour une mère...

Et comme le docteur ne répondait pas :

— Mais parlez donc, mon ami, s'écria Mme d'Arville ; vous voyez bien que je suis hors de moi, que je cherche à paraître tranquille et que j'ai la mort dans l'âme !

Et vivement :

— Ce n'est pas d'hier, allez. Dès le jour de son accident, j'ai vu que Madeleine n'était plus la même. Elle est brave. Sans doute sa chute était grave, mais elle avait assez de courage pour en supporter les conséquences sans se plaindre. J'ai voulu croire d'abord que c'était sa blessure qui la faisait souffrir, que sa santé avait pu en être altérée, mais bientôt d'autres idées me sont venues... Je n'ose les éclaircir et cependant il le faut. Eh bien ! docteur, mon ami, je m'adresse à vous, Madeleine vous aime, elle a confiance en vous ; elle a dû tout vous dire... Que se passe-t-il ?

Le docteur ne put résister à la prière de cette mère éplorée qui le sollicitait.

Il eut pitié de son angoisse.

— Armez-vous de courage, lui dit-il.

— C'est donc bien affreux ce que vous savez ?

— Plus que vous ne pouvez le craindre !

— Ma fille serait coupable !... Docteur, c'est impossible !

— Elle est sans reproche.

— Mais alors ?...

— Un crime a été commis... un crime odieux, exécrable...

— Quand ?

— Le jour de l'accident dont vous parliez tout à l'heure, pendant qu'elle était sans connaissance, inanimée...

— Par qui ?

— Pourquoi vous dire le nom de ce bandit ?... C'est un misérable et un ingrat.

— Jacques Fougeret ?

Le docteur Chambry s'inclina.

— Et Madeleine ne l'a pas accusé ! murmura la comtesse.

— A quoi cela eût-il servi ? D'ailleurs la pudeur fermait la bouche de cette pauvre enfant !

— Ah ! docteur, j'en avais le pressentiment, murmura Mme d'Arville... Notre malheur est pire que je n'aurais pu le concevoir ! Que faire ? Donnez-moi un conseil... Inspirez-moi.

— Il faut voyager, la distraire...

— Et son futur qui l'attend et qu'elle aime ! Elle réfléchit un instant et, se levant, elle dit résolument :

— Qu'importe le reste après tout ?... C'est l'honneur qu'il faut sauver d'abord... Je réfléchirai... je verrai.

Elle tendit la main au docteur et ajouta :

(A suivre)